

## REUNION D'INFORMATION DES POLES DE COMPETITIVITE

**Le Comité de pilotage de la politique des pôles de compétitivité vous invite à une réunion d'information sur l'actualité des pôles de compétitivité (charte de labellisation, guide de financement des pôles, modalités de calcul des dépenses forfaitaires au FUI)**

**le 13 novembre 2017, de 9h à 13h00**  
**Ministère de l'Economie et des Finances, 139 rue de Bercy 75012 PARIS**  
**Centre de conférences Pierre Mendès France**

### PROGRAMME

#### **9H : ACCUEIL**

#### **9H30 – 9H45 : INTRODUCTION PAR PASCAL FAURE, DIRECTEUR GENERAL DES ENTREPRISES**

#### **9H45 -10H15 : PRESENTATION DE LA CHARTE DE LABELLISATION DES POLES DE COMPETITIVITE**

*Le projet de charte de labellisation invite les pôles à s'engager dans une démarche d'amélioration et d'harmonisation de leurs pratiques en matière de labellisation des projets. Elle s'inspire notamment des travaux réalisés par les pôles, avec les représentants de l'Etat et des opérateurs à l'occasion des ateliers du 25 avril 2017.*

Questions / réponses

#### **10H15 – 10H45 : PRESENTATION DES MODALITES DE CALCUL DES DEPENSES FORFAITAIRES AU FUI 25**

*Les modalités de calcul des frais forfaitaires des annexes financières des partenaires du FUI ont fait l'objet d'une révision, dans un objectif d'harmonisation et de simplification. Ces nouvelles modalités entreront en vigueur lors du prochain appel à projets du FUI.*

Questions / réponses

#### **10H45 – 11H : PAUSE**

#### **11H – 13H: PRESENTATION DE LA NOUVELLE VERSION DU GUIDE DE FINANCEMENT DES POLES**

*La nouvelle version du guide méthodologique de financement des pôles a pour objectif d'accompagner les financeurs et les pôles dans la construction et la gestion de budgets permettant de mener à bien leurs missions, dans le respect des règles régissant les aides publiques dans le marché intérieur et dans une optique de simplification et d'harmonisation. Elle apporte des recommandations et des clarifications, concernant notamment les ressources propres mobilisables par les pôles et les conditions de la valorisation de contributions en nature.*

Questions / réponses

#### **13H00 : CLOTURE**